



COMMUNE DE VAL-D'ILLIEZ

Val-d'Illiez, le 16 septembre 2022

## Signalisation routière

---

En application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, et pour permettre une optimisation des trajets en voiture faits par les bordiers, la Commune de Val-d'Illiez soumet à l'enquête publique la demande suivante :

**Mise en place d'1 signal OSR 4.37 « Indicateur de direction avancé sur route secondaire » avec 1 signal OSR 4.17 « Parcage autorisé » et 1 signal OSR 4.21 « Parking couvert » sur la parcelle no 28, aux coordonnées 2'557'834.62 / 1'117'132.66, propriété de la Commune de Val-d'Illiez**

Les intéressés peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires, dans un délai de trente jours.

Commune de Val-d'Illiez